

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2010

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 décembre 2010**

**2010 SG 191** : Subvention de fonctionnement à l'association Retour d'Image (11e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2010 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Retour d'Image,

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à attribuer une subvention à l'association Retour d'Image, située 17 rue Lacharrière (11e).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010 et « ultérieur », rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions au titre du cinéma.